



LE DEVOIR

LE SOMMET RIO + 20

Pas de place pour le PQ, tranchent les libéraux

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Charest a décidé d'exclure le seul représentant du Parti québécois de la délégation officielle d'élus qui représenteront le Québec à la Conférence des Nations unies sur le développement durable, à Rio. Un geste que les péquistes interprètent comme une volonté de faire taire toute critique à l'égard du nouveau plan d'action libéral sur les changements climatiques.



Selon Scott McKay, les libéraux craignent que les critiques du plan d'action sur le climat soient étalées à l'étranger

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, le Parti québécois (PQ) avait reçu l'assurance qu'une place lui serait réservée au sein de la délégation à la mi-mai. C'est Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement durable, d'environnement et de parcs, qui devait se rendre au sommet Rio + 20. Son nom figurait d'ailleurs dans une version préliminaire du décret gouvernemental qui doit notamment permettre de confirmer la composition de la délégation québécoise.

Or, jeudi dernier, le cabinet du ministre Pierre Arcand a fait savoir au PQ qu'il n'aurait finalement pas de place pour cette rencontre qui se tiendra les 20, 21 et 22 juin au Brésil. Les libéraux n'ont donné « aucune » raison pour justifier leur décision, selon ce qu'a précisé hier Marc-André Beaulieu, conseiller spécial au cabinet de Pauline Marois. À quelques jours d'un événement international d'une telle envergure, il est pour ainsi dire impossible pour les pé-

VOIR PAGE A 8: RIO + 20

Lire aussi: L'éditorial de Josée Boileau: Le camouflage. Page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À Montréal, des manifestants ont érigé hier une prison symbolique devant la Maison du développement durable, rue Sainte-Catherine, dans le cadre de la vaste contestation du volumineux projet de loi fédéral C-38. Ci-dessus, le directeur général d'Environnement JEUnesse, Jérôme Normand.

Ottawa: les carrés noirs ripostent

Des centaines d'organismes de tous horizons ont tenu hier une grande contestation du projet de loi mammoth C-38

HÉLÈNE BUZZETTI
GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Après les carrés rouges et verts de la crise étudiante, voici les carrés noirs sur fond blanc du projet de loi C-38. Des centaines d'organismes et d'intervenants de tous horizons ont lancé hier un vaste mouvement de contestation en brouillant 24 heures durant leur site Internet afin de protester contre le (trop) volumineux projet de loi budgétaire conservateur.

Plus question de se taire et d'être muselés: c'est le message qu'ont voulu envoyer quelque 500 groupes de la société civile en participant à cette campagne sur le thème « Silence, on parle ». Loin du fracas des casseroles, la protestation s'est faite de manière symbolique, les participants acceptant de « plonger dans le noir » leurs activités virtuelles

pour une journée. La page d'accueil de leur site Internet respectif était ainsi masquée, affichant partout le même carré noir sur lequel apparaissait le manifeste de la campagne.

Certains, comme les néodémocrates (absence de couleur sur le site) et les libéraux (filtre gris assombrissant), ont adapté le concept à leur manière. La campagne a aussi fait son chemin sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, où plusieurs usagers ont remplacé leur photo de profil par un carré noir.

La coalition *ad hoc* à l'origine de l'action d'hier réunit des organismes de partout. Les groupes écologistes Equiterre, Greenpeace, la Fondation David Suzuki et le Sierra Club sont sans surprise du groupe — le tiers du projet de loi C-38 touche directement l'environnement —, mais on y trouve aussi des organismes de défense des droits de la

personne ou de coopération internationale tels qu'Amnistie internationale, Oxfam et Kairos.

Ils ont en commun la conviction que le gouvernement de Stephen Harper a érigé en système l'intimidation et la lutte contre la dissidence. Selon eux, critiquer les politiques conservatrices se solde invariablement pour l'auteur par une perte de financement public ou une cabale de dénigrement. Le projet mammoth de mise en œuvre du budget n'est à leurs yeux que la dernière manifestation de cette tendance.

« C-38 ouvre la porte au harcèlement et à l'intimidation des organismes de bienfaisance qui ont le malheur de ne pas partager le point de vue du gouvernement », a soutenu à Montréal Karel Mayrand, le directeur général pour le Québec de la Fonda-

VOIR PAGE A 8: CARRÉS NOIRS

AUJOURD'HUI



Montréal: Bixi: le ministre Lessard renvoie la balle au maire Tremblay Page A 5

Politique: La chronique de Michel David: Tout sauf Charest Page A 3

Le Monde: Libye: le tribunal militaire inflige de lourdes peines aux mercenaires de Kadhafi. Page B 5



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

SURCONSOMMATION DE MÉDICAMENTS

La médecine n'est pas un « buffet ouvert »

Des éthiciens ont discuté de la problématique de la surconsommation de médicaments et de l'acharnement thérapeutique qui grèvent le système de santé lors de la Conférence annuelle de la Société canadienne de bioéthique qui avait lieu la semaine dernière à Montréal. Entretien avec la présidente du comité organisateur, l'éthicienne Delphine Roigt.

PAULINE GRAVEL

Les hypocholestérolémiantes, les médicaments contre l'hypertension et les antibiotiques sont prescrits à tout vent. Il a même été démontré qu'on en prescrit beaucoup trop. Souvent sous la pression du patient qui les réclame au médecin, lequel n'ose souvent pas refuser.

« Le gouvernement se doit de négocier de meilleures ententes avec les compagnies pharmaceutiques. Mais chaque citoyen a aussi la responsabilité de ne consommer que les médicaments



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

L'éthicienne Delphine Roigt, responsable du service d'éthique clinique du CHUM

dont il a réellement besoin », lance tout à trac l'éthicienne Delphine Roigt, responsable du service d'éthique clinique du CHUM, tout en donnant l'exemple classique du parent qui réclame au médecin des antibiotiques pour l'otite de son enfant, alors que ceux-ci ne sont pas toujours nécessaires. « On ne veut pas changer nos habitudes de vie, on veut la pilule. Tout le monde veut son traitement contre le cancer même s'il constitue de l'acharnement thérapeutique.

Pourtant, le patient doit se demander si ce traitement est approprié ou excessif. Il doit au moins prendre conscience que cette décision individuelle a un impact plus grand, notamment sur le système de santé, et qu'elle peut engendrer des coupures à d'autres niveaux », soulève l'éthicienne. « Le patient se doit de prendre une décision éthique. Il doit faire valoir son autonomie, c'est-à-dire sa capacité de prendre

VOIR PAGE 8: MÉDICAMENTS

« LE DÉPECEUR DE MONTRÉAL »

Fin d'une chasse à l'homme planétaire

BRIAN MYLES

Une chasse à l'homme planétaire commencée dans Côte-des-Neiges a pris fin hier à Berlin avec l'arrestation de Luka Rocco Magnotta. L'enquête est cependant « loin d'être terminée » pour la police de Montréal.

« On n'a aucune indication que d'autres crimes pourraient être reliés à cet individu. Encore là, en voyant le modus operandi, on ne peut pas s'empêcher d'élargir notre enquête », a dit hier Ian Lafrenière, commandant du module des relations avec les médias au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). « Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est très particulier », a-t-il ajouté.

Le commandant Lafrenière donne des entrevues « sur trois fuseaux horaires » en Europe, au Québec et dans l'ouest du Canada. « C'est le plus gros dossier jamais vu à la police de Montréal. L'enquête s'est déroulée à travers les médias », a-t-il dit.

Des enquêteurs de l'escouade des crimes majeurs devraient s'envoler pour Berlin afin d'interroger Magnotta, qui aurait poignardé et démembré un étudiant chinois fréquentant l'Université Concordia, Jun Lin, pour ensuite se livrer à des actes de profanation sur son cadavre.

Le torse de Lin a été retrouvé dans une valise abandonnée dans une ruelle près du logement de Magnotta, le 29 mai dernier sur le boulevard



Luka Rocco Magnotta sur une photo fournie par Interpol

VOIR PAGE A 8: DÉPECEUR

ACTUALITÉS

Les navires sans équipage dans la mire du ministère de la Défense

MIKE BLANCHFIELD ET MURRAY BREWSTER
à Ottawa

La Marine royale canadienne évalue différents scénarios d'utilisation de navires sans équipage, qui pourraient bien faire leur apparition dans un avenir pas si lointain, selon le ministre de la Défense, Peter MacKay.

Les véhicules de surface sans équipage (USV) sont l'équivalent naval des véhicules aériens inhabités, soit les drones contrôlés à distance, qui se sont rapidement imposés comme l'arme de prédilection de l'administration Obama dans les interventions ciblées contre les militants d'al-Qaïda.

La technologie derrière les USV n'en est encore qu'à ses balbutiements comparativement aux drones aériens, mais le ministre MacKay a soutenu à La Presse canadienne que ces appareils pourraient avoir un rôle à jouer au sein de la marine canadienne dans un « futur proche ».

Le ministre a souligné que le pays était entouré d'eau, et que les vaisseaux sans équipage permettraient une portée et une capacité d'intervention sans trop de risques. Cette technologie, a poursuivi M. MacKay, peut maintenir l'ennemi à distance.

Par ailleurs, le ministre de la Défense avait récemment

annoncé l'octroi de 3 millions de dollars à la compagnie Rolls-Royce Canada pour soutenir la recherche sur les USV dans sa province, la Nouvelle-Écosse, dans le cadre des initiatives de recherche et développement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le commandant de la marine, le vice-amiral Paul MacKinnon, a affirmé que l'intégration de ces navires dans la prochaine flotte canadienne représentait un scénario déjà à l'étude, et ce, plus particulièrement lorsque le temps sera venu de remplacer les frégates actuelles vers la fin de la prochaine décennie.

Les impacts découlant de l'arrivée de ces navires robotisés sur le remplacement de la flotte traditionnelle, avec un équipage à bord, demeurent incertains pour l'instant.

La marine procède déjà à des tests sur la technologie à distance, avec de petits véhicules aériens inhabités, les ScanEagle, qui décollent du pont des frégates pour des essais.

Et au cours des dernières années, les navires de la garde côtière ont utilisé, pour des exercices conjoints avec la marine américaine, des robots sous-marins pour détecter des mines enfouies dans les profondeurs de l'océan.

La Presse canadienne



Le juge France Charbonneau siège notamment en compagnie de l'ancien vérificateur général, Renaud Lachance.

COMMISSION D'ENQUÊTE

La FTQ-Construction est déjà sur la défensive

Le juge France Charbonneau a commencé l'audition des parties demandant un statut de participant ou d'intervenant

BRIAN MYLES

La Commission Charbonneau n'a pas entendu ses premiers témoins que la FTQ-Construction (FTQ-C) redoute déjà d'être montrée du doigt à l'issue de l'enquête.

« La FTQ-Construction peut faire l'objet d'un blâme directement », a dit hier l'avocat du syndicat, Robert Laurin. Comme bien d'autres, il a demandé le statut de participant pour la centrale, ce qui lui permettrait de contre-interroger les témoins. « Il est important que nos droits soient reconnus pour qu'on puisse se défendre », a-t-il dit.

Au total, 16 organisations et 5 individus ont demandé de participer aux travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). Le Parti libéral du Québec est sans contredit le plus grand absent de la liste.

Seules 5 des 21 parties sont prêtes à se contenter d'un statut moins important d'intervenant, qui vient sans droit au contre-interrogatoire des témoins. Il s'agit du Directeur général des élections (DGE), de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs, de Québec solidaire et de l'Union des municipalités. Ils

estiment tous détenir une expertise particulière et pertinente dans les domaines étudiés par la CEIC.

Tous les autres, dont le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), les associations patronales de la construction, Hydro-Québec, la Ville de Montréal et le Parti québécois réclament le statut de participant. Parmi les individus, le maire de Mascouche, Richard Marcotte, demande un statut de

participation pour prévenir la collusion et la corruption).

La présidente de la CEIC, France Charbonneau, a cependant paru étonnée par la prétention de plusieurs groupes, dont celles de l'Association de la construction du Québec (ACQ) et de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ). Les deux regroupements d'entrepreneurs prétendent jouer des rôles bien distincts et sollicitent chacun une place à la CEIC.

M^{me} Charbonneau, qui a expédié les audiences en une demi-journée, a laissé entendre qu'il pourrait y avoir des regroupements de parties aux intérêts et missions similaires. Elle siègeait en compagnie de l'ancien vérificateur général, Renaud Lachance. Le troisième commissaire, Roderick Macdonald, était encore absent. Il est toujours en convalescence.

Le juge fera connaître jeudi le sort qu'elle réserve aux parties. Dès le lendemain, les premiers témoins, issus du ministère des Transports et du Conseil du Trésor, viendront expliquer l'évolution des règles d'attribution des contrats gouvernementaux.

Le Devoir

ÉTUDE

La lecture des dyslexiques améliorée quand les lettres sont plus espacées

Les enfants dyslexiques montrent une bien meilleure capacité à lire lorsque les lettres sont plus espacées, selon une étude publiée hier dans la revue scientifique *Actes de l'Académie américaine des sciences*.

Ces travaux, effectués par des chercheurs européens sur 54 enfants italiens et 40 français, tous atteints de dyslexie et âgés de 8 à 14 ans, ont montré une justesse de déchiffrement multipliée par deux et une vitesse de lecture accrue de 20% quand l'espace entre les lettres est plus grand. « Nos résultats offrent une méthode pratique pour améliorer la lecture des dyslexiques sans besoin de formation », conclut l'étude dirigée par Marco Zorzi, du département de psychologie de l'université de Padoue, en Italie.

Les scientifiques attribuent ce succès à l'atténuation, par les espaces, du phénomène d'amasement des lettres qui conduisent les dyslexiques à ne pouvoir discerner distinctement les caractères.

Les textes présentés aux enfants comprenaient 24 phrases courtes qu'ils ont dû lire en deux versions, l'une normale, l'autre plus espacée. Le texte normal était écrit en taille de caractère de 14 points, tandis que dans l'autre version, l'espace entre les lettres était augmenté de 2,5 points (un point étant égal à 0,353 mm). « L'espace entre le i et le l dans le mot italien + il + (le) passait ainsi de 2,7 points [...] à 5,2 points », détaille l'étude.

Les résultats sont encourageants : les enfants lisaient plus vite, et les plus gravement dyslexiques sont ceux qui ont le plus bénéficié de l'élargissement des espaces, ce qui prouve l'efficacité de la méthode.

En revanche, elle n'a aucun effet sur les enfants non dyslexiques, affirment les auteurs, issus de l'Université d'Aix-Marseille (France) et du Centre national de la recherche scientifique.

Agence France-Presse

ÉTUDE

Sables bitumineux : le taux de mercure des poissons n'augmenterait pas

Les taux de mercure mesurés dans des poissons pêchés dans les plans d'eau situés près des gisements de sables bitumineux de l'Alberta ne seraient pas en hausse, conclut une étude récente.

L'étude, menée par deux scientifiques d'Environnement Canada, a analysé des décennies de données de différentes sources. Cette analyse révèle non seulement que les taux du métal toxique sont stables, mais qu'ils seraient peut-être

même en déclin dans les lacs situés près des sites d'exploitation de sables bitumineux.

Le rapport prévient toutefois qu'il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur l'évolution de l'environnement dans la région, compte tenu de la surveillance écologique irrégulière et inégale qui y a été faite.

Une surveillance améliorée permettrait de déterminer une fois pour toutes ce qui se produit dans la région des sa-

bles bitumineux, plaide-t-on dans le rapport.

Les gouvernements fédéral et provincial tentent tous deux d'instaurer de meilleures pratiques pour l'évaluation des impacts écologiques découlant de l'exploitation des sables bitumineux. Une étude publiée en 2009 laissait croire que les taux de mercure avaient bondi de plus de 25% entre 1975 et 2005.

La Presse canadienne

Chaleur et pluies seront au rendez-vous cet été

La chaîne spécialisée MétéoMédia prévoit des températures dépassant les normales pour une grande partie du territoire canadien au cours de l'été à venir. MétéoMédia a fait connaître hier ses prévisions pour l'été 2012. Au Québec, les températures devraient être près des normales de saison, mais les précipitations pourraient surpasser les normales dans certains secteurs du sud-ouest, dont Montréal. Les prévisions sont semblables pour l'Ontario. Au Nouveau-Brunswick, les températures et les précipitations devraient être près des normales. Les régions des Prairies, de l'est de la Colombie-Britannique et de l'est des provinces de l'Atlantique sont celles où les températures devraient dépasser la normale. — La Presse canadienne

Nouvelle campagne contre l'alcool au volant

Québec — La Société de l'assurance automobile du Québec a lancé hier une nouvelle campagne de sensibilisation à l'alcool au volant; elle se tiendra jusqu'au 1^{er} juillet. Cette campagne vise à sensibiliser la population aux conséquences liées à la conduite avec les facultés affaiblies et à l'amener à dissocier alcool et conduite automobile. Elle comprend une publicité télévisée en français et deux publicités à la radio, en français et en anglais. Une bannière publicitaire sera également diffusée sur différents sites Web et lieux publics. De 2006 à 2010, chaque année, sur les routes du Québec, l'alcool a été responsable d'environ 185 décès, 430 blessés graves et 2140 blessés légers. — La Presse canadienne

CONFLIT ÉTUDIANT

L'Église s'en mêle

ISABELLE PORTER

À Québec

Convaincu que la prière peut avoir raison des pires mésententes, un prêtre de Québec a décidé d'organiser une messe spéciale pour résoudre le conflit étudiant.

La « messe pour la paix sociale et le dialogue sincère » devait avoir lieu hier soir à l'église Saint-Sacrement.

Dans un communiqué diffusé par le diocèse, les organisateurs soulignent que le conflit « polarise la population » et que les croyants allaient prier « pour qu'une solution adéquate à tous les partis en cause puisse voir le jour rapidement ».

« C'est notre façon de contribuer à la solution », a expliqué hier l'initiateur du projet, le père Gérard Busque. « On est convaincu que notre Dieu peut changer les cœurs, ouvrir les cœurs aux uns et aux autres pour arriver au dialogue ».

C'est à la demande d'un étudiant de la paroisse que le père Busque a pris cette initiative. « C'est un étudiant très croyant qui vient à l'Église très régulièrement », a-t-il indiqué.

Invité à dire si ses prières allaient viser davantage les étudiants ou le gouvernement, le prêtre a lancé en riant que « dans un dialogue, les deux sont concernés » et que « pour qu'il y ait un dialogue, il faut être deux ».

Selon le porte-parole du Diocèse, ce genre de messe est plutôt « inusité ». Des messes spéciales ont souvent été organisées à la suite de catastrophes naturelles, comme le séisme en Haïti ou le tsunami au Japon. Toutefois, il est plutôt rare qu'on organise des célébrations pour des sujets « si près de nous », a expliqué Jasmin Lemieux-Lefebvre.

Le Devoir

Nouvelle requête pour Conrad Black

Chicago — Les avocats de Conrad Black ont déposé une requête hier afin que les dernières condamnations contre leur client soient annulées parce que les procureurs auraient trompé le tribunal, violant le droit de Black à avoir recours aux services d'un avocat.

La demande concerne la saisie par les autorités des fruits de la vente de l'appartement new-yorkais de l'ex-magnat de la presse.

Selon les avocats de Conrad Black, les procureurs ont berné la cour pour obtenir deux mandats leur permettant de saisir les actifs en lui cachant des renseignements qui auraient nui à leur démarche.

L'ancien chef de la direction d'Hollinger International a vendu sa résidence de Manhattan pour la somme de 9 millions de dollars afin de financer sa défense contre les allégations d'inconduite qui pesaient contre lui.

Dans des documents présentés à un tribunal de Chicago, les avocats de l'homme de 67 ans accusent les procureurs d'avoir inventé des actes criminels par rapport au droit de propriété de leur client sur l'appartement afin d'obtenir les mandats.

Puisque Conrad Black n'a pas pu bénéficier des 9 millions provenant de la vente, ses avocats soutiennent que les procureurs l'ont privé de son droit à consulter un avocat.

Si la requête est acceptée, Black, qui est rentré au Canada depuis sa sortie de prison le mois dernier, sera débarrassé des deux dernières condamnations pour fraude encore à son dossier.

La Presse canadienne

Camps d'été 2012

DEPUIS 1983

MWS

CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans

Centre-ville de Montréal et Toronto

Camp de jour et résidence

www.mwscamps.com

Pour information:

à Toronto: (416) 921-6998

à Montréal: (514) 531-4193

office@mwscamps.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Isabelle Sanchez au 514 985-3454 ou à isanchez@ledevoir.com

ACTUALITÉS

Tout sauf Charest



MICHEL DAVID

« La crainte de l'Éternel est le commencement de la sagesse », dit la Bible. Ces jours-ci, c'est plutôt la crainte de Jean Charest qui en fait réfléchir plusieurs.

En faisant resurgir le spectre d'une victoire libérale qu'on avait crue impensable, la crise étudiante a eu pour effet de relancer le débat sur la nécessité d'un front commun des forces souverainistes, dont l'idée semblait définitivement enterrée.

Après le Nouveau Mouvement pour le Québec (NMQ), c'est au tour du député indépendant de Borduas, Pierre Curzi, de lancer un appel à l'unité. « La nation ne peut plus se payer le luxe d'un autre gouvernement libéral », écrit M. Curzi dans une lettre publiée aujourd'hui dans *Le Devoir*.

Certes, il n'est le seul à penser que l'intérêt supérieur du Québec commande maintenant de barrer la route aux libéraux et que cet impératif devrait primer toute considération de nature partisane. Option nationale (ON) est actuellement aux prises avec le même débat. Dans une lettre qu'on peut lire sur le site Internet du *Devoir*, les dirigeants du SPQ Libre, Marc Laviolette et Pierre Dubuc, proposent également une « large coalition autour du PQ ».

Les effets du mode de scrutin actuel sont bien connus. D'une élection à l'autre, le quasi-monopole que le PLQ exerce sur l'électorat non francophone lui garantit un plancher d'une quarantaine de circonscriptions. Dans les autres, la division du vote francophone peut lui permettre de se faufiler dans suffisamment de comtés pour atteindre le chiffre magique de 63, qui assure une majorité à l'Assemblée nationale.

C'est la conjoncture qui a complètement changé au cours des derniers mois. Au début de l'année, la soudaine popularité de la « dame de béton » et la dégringolade de la CAQ, qui semblaient ouvrir la voie à une victoire péquiste, avaient permis à Pauline Marois de couper court à toute discussion sur une éventuelle alliance électorale avec Québec solidaire, mais la situation n'est plus du tout la même. Son rêve de devenir la première femme à diriger le Québec pourrait bien lui échapper.

Aussi bien au PQ qu'à QS, et maintenant à ON, l'idée d'une alliance se heurte à des oppositions d'ordre idéologique que certains n'arriveront sans doute jamais à surmonter. Jusqu'à présent, la principale pierre d'achoppement a cependant été l'impossibilité de s'entendre sur un partage des comtés entre les partis.

Le candidat péquiste dans Sainte-Marie-Saint-Jacques, Daniel Breton, a raison : dans cette affaire, la mauvaise foi est également partagée entre libéraux et solidaires. Le SPQ Libre propose encore une fois que le PQ abandonne Rosemont à Françoise David, qui pourrait laisser le champ libre à Nicolas Girard dans Gouin, mais rien n'indique que M^{me} David serait maintenant prête à accepter un arrangement qu'elle a toujours refusé.

Pour contourner la difficulté, M. Curzi propose la tenue de primaires auxquelles pourraient participer les membres en règle de tous les partis faisant partie de l'alliance. Le vainqueur serait le candidat unique de tous les souverainistes. Le député de Borduas suggère que des indépendants puissent également être sur les rangs, ce qui laisse croire qu'il n'a pas renoncé définitivement à la politique.

Le PQ comptant plus de membres, son candidat l'emporterait dans la quasi-totalité des circonscriptions où des primaires auraient lieu. Outre M. Curzi, une des rares exceptions pourrait être le chef de l'ON, Jean-Martin Aussant, dans Nicolet-Bécancour. Cela ferait grimacer certains péquistes, mais l'élection d'un caquiste serait-elle préférable?

Il est vrai que le PQ, QS et ON ont des positions qui ne sont pas inconciliables sur des questions comme la langue, l'environnement ou les ressources naturelles, mais il est illusoire de penser qu'ils pourraient s'entendre sur une « proposition principale commune » qui irait au-delà du « tout-sauf-Charest », comme le voudrait le fondateur du NMQ, Jocelyn Desjardins. Qui trop embrasse mal étreint. M. Curzi se verrait bien ministre responsable de la loi 101 dans un cabinet Marois, mais il est totalement irréaliste de penser à un « gouvernement de coalition » qui inclurait des représentants de QS. La majorité des péquistes ne sont pas davantage disposés à passer de l'axe souveraineté-fédéralisme à un axe gauche-droite que les solidaires sont prêts à faire l'inverse. Avec Amir Khadir dans son cabinet, Pauline Marois deviendrait folle au bout de deux jours. Pour le moment, il vaut mieux s'en tenir à une simple alliance électorale.

Des candidatures souverainistes uniques ne garantiraient cependant pas l'élection d'un gouvernement péquiste majoritaire. Si déprimante que puisse être la perspective d'une victoire libérale, celle de devoir former un gouvernement minoritaire soumis au bon vouloir des libéraux et des caquistes ne l'est guère moins.

Déjà, le PQ hériterait d'une situation financière très difficile qui lui laisserait très peu de marge de manœuvre. Sans majorité à l'Assemblée nationale, il faudrait également renoncer à la « nouvelle loi 101 », à la citoyenneté québécoise et, bien entendu, à toute initiative de nature constitutionnelle. Les tensions internes qui ont failli provoquer le départ de Pauline Marois cet hiver ne tarderaient pas à réapparaître. Au moins, pour ce qui est de détester Jean Charest, tout le monde s'entend.

mdavid@ledevoir.com

La FEUQ et la FECQ se font rassurantes

Les associations réitèrent qu'elles ne perturberont pas les grands événements

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Montrés du doigt pour manigancer des coups d'éclat qui porteraient atteinte à la sécurité des festivals attendus au cours de la saison estivale à Montréal, les représentants étudiants s'évertuent à « briser ces mythes créés de toutes pièces » auprès du milieu des affaires.

Premier arrêt de leur tournée : les présidentes des fédérations étudiantes Martine Desjardins (Fédération universitaire du Québec) et Eliane Loberge (Fédération étudiante collégiale du Québec) ont rassuré hier le président fondateur du festival Juste pour rire, Gilbert Rozon, qui s'est inquiété publiquement des impacts du conflit étudiant sur les grands événements extérieurs de l'été.

« Ce n'est pas parce qu'on appelle à des actions ou à de la mobilisation qu'on veut aller perturber les festivals. Au contraire », a souligné Martine Desjardins à l'issue de la rencontre avec M. Rozon, se désolant du même souffle que le nœud du conflit étudiant, la hausse des droits de scolarité, soit une nouvelle fois occultée. « Ça sert clairement le gouvernement », estime-t-elle.

Des étudiants pourront sans problème distribuer des carrés rouges à proximité du site du festival Juste pour rire ou de frapper sur leur ustensile de cuisine préférée à la fin d'un numéro en guise d'applaudissements.

Après la rencontre, qui s'est par ailleurs déroulée en l'absence du porte-parole de la CLASSE Gabriel Nadeau-Dubois, Gilbert Rozon s'est contenté d'écrire sur le réseau social Twit-

ter : « Rencontre positive. » Plus tôt, il faisait valoir que « les dommages à l'image de Montréal sont faits », laissant notamment entendre que les ventes de billets des grands événements chutent à coup sûr.

Afin de limiter les dégâts, celui qui se décrit comme « un des leaders touristiques » de la métropole québécoise pressait Gabriel Nadeau-Dubois de « dire de façon extrêmement claire et sans aucune nuance : "Je suis personnellement et au nom de la CLASSE contre toute forme de

« Ce n'est pas parce qu'on appelle à des actions ou à de la mobilisation qu'on veut aller perturber les festivals. »

Au contraire. »

violence, d'intimidation. [...] Et on va faire un été dans la paix et la joie », ce à quoi s'est refusé ce dernier.

« La CLASSE ne perturbera pas les grands événements qui vont avoir lieu cet été », explique sur tous les tons M. Nadeau-Dubois depuis l'échec des négociations avec le gouvernement — marqué par le « On va vous l'organiser votre Grand Prix » lancé par l'un des négociateurs —, invitant les incrédules à jeter un coup d'œil aux procès verbaux des derniers congrès de la CLASSE. « Ça serait un peu illogique de le faire. »

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne s'est quant à elle assise hier avec les diri-

geants de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) et de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) afin d'orchestrer la rentrée étudiante à la mi-août.

Ils se sont notamment penchés sur « la surcharge de travail que les enseignants réguliers auront à revoir le contenu de leurs cours et aussi à travailler l'équivalent de 20% de plus par jour », et sur la compensation à leur offrir, a précisé le président de la CSN, Louis Roy.

La FNEQ évalue les coûts de tenir « une session et trois quarts dans le temps qui est normalement dévolu pour donner une session », entre 10 et 70 millions de dollars.

« On n'est pas pas du tout rendu à chiffrer aucun chiffre [sic] que ce soit », a indiqué Kimberly

Labar, qui est l'attachée de presse de la ministre de l'Éducation. « Les travaux vont se poursuivre », a-t-elle ajouté.

Manifestations nocturnes et casseroles

Les manifestations nocturnes — dont la 42^e a été courue hier par plus d'un millier d'opposants à la hausse des droits de scolarité — ainsi que les « casseroles » sont certes illégales, mais « tout à fait légitimes » et « dans le respect des libertés fondamentales », a souligné M. Nadeau-Dubois. « C'est le seul moyen que nous avons pour nous faire entendre. »

Le Devoir



Le citoyen derrière Anarchopanda entend déposer une requête en nullité contre le règlement antimasque de la Ville de Montréal.

Anarchopanda s'attaque au règlement antimasque

Le panda symbolique des manifestations étudiantes conteste en cour la validité du règlement municipal de Montréal

CATHERINE LALONDE

Anarchopanda, le professeur de philosophie devenu, en costume de panda, une figure symbolique des manifestations étudiantes, conteste la validité constitutionnelle du nouveau règlement antimasque de la Ville de Montréal. Sa requête sera déposée en Cour supérieure dans les prochaines heures, a appris *Le Devoir*.

La Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal a adopté le 18 mai dernier un règlement obligeant les manifestants à découvrir leur visage et à fournir leur itinéraire à la police. Les Montréalais ne peuvent désormais avoir le visage couvert sans « motif raisonnable » et doivent informer d'avance, s'ils veulent manifester, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de leur trajet, sous peine de lourdes amendes. Il revient aux policiers de déterminer si le port du masque sur la place publique est justifié ou non. Cette application variable est un des points qui soulèvent le plus de critiques des juristes.

Anarchopanda — qui a demandé à ce qu'on respecte son anonymat pour les quelques heures qui lui restent avant de déposer la requête — estime que ce règlement empiète sur ses droits fondamentaux et sa liberté d'expression. Depuis le 8 mai, le professeur a participé à une dizaine de manifestations dans sa peau d'ours. « Le costume de panda me permet de faire des choses que je ne pourrais faire autrement, comme câliner les policiers, par exemple », a expliqué le professeur, qui a rencontré *Le Devoir* en compagnie de ses avocats. Le costume et le masque contribuent à calmer le jeu. Ils apportent une façon de faire, une liberté particulière, et ça me permet d'exprimer mon pacifisme. »

Anarchopanda sera représenté par l'avocat Denis Poitras, particulièrement actif depuis le début

de la grève étudiante. M^e Poitras vise une déclaration en nullité du règlement, et conteste la validité constitutionnelle de tous ses articles, qui limitent la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de réunion.

Atteinte aux libertés

M^e Poitras rappelle qu'Anarchopanda n'a pas encore été arrêté, même s'il a été averti à trois occasions différentes. A sa connaissance, aucune arrestation n'a été faite jusqu'à maintenant en vertu du règlement antimasque. « Manifester en costume porte désormais une présomption d'illicéité, et ça, c'est une atteinte à la liberté de réunion pacifique et protégée, une atteinte aux libertés garanties et aux principes de justice fondamentale », a indiqué l'avocat.

M^e Poitras entend d'abord et avant tout demander un sursis d'application des articles sur l'obligation de donner le trajet au SPVM et sur la nécessité de manifester à visage découvert. Si la Cour lui donne raison, ces articles ne seront pas appliqués tant que la Cour supérieure n'aura pas tranché sur le fond du litige.

Samuel Bachand est avocat-conseil sur le dossier. « L'agent de la paix, qui peut maintenant décider s'il y a un motif raisonnable ou non de porter un masque, se voit donc illégalement investi du pouvoir de préciser le règlement. » Pour M^e Bachand, le fait que les manifestations sans trajets annoncés et certains masques — dont celui du panda — aient été tolérés depuis l'entrée en vigueur du règlement « nourrit une part de la théorie de la cause qui traite de l'arbitraire de la loi. » La Cour, de plus, a toujours été réticente à confier aux policiers le rôle de déterminer les limites d'une loi, surtout si elle touche aux droits fondamentaux.

Le Devoir

Le carré rouge crée de la confusion dans un bureau de vote d'Argenteuil

ISABELLE PORTER à Québec

Deux citoyens de la circonscription d'Argenteuil ont été forcés de retirer leur carré rouge lorsqu'ils sont allés voter dimanche au scrutin par anticipation.

« Ma conjointe et moi portons à chaque jour le carré rouge puisque nous supportons la lutte des étudiants », a raconté hier Gilles Beauchamp. « On nous a demandé de retirer notre carré rouge, sinon on nous retirait notre droit de vote et on nous expulsait de la salle. »

Après quinze minutes de pourparlers avec le personnel, le couple a cédé, mais M. Beauchamp a rapporté l'incident au Directeur général des élections (DGE).

Vérification faite, l'employé du bureau de vote avait tort. « C'est quelqu'un qui a mal compris la directive », a expliqué hier la porte-parole du DGE, Cynthia Gagnon.

Un représentant de la direction des affaires juridiques du DGE a d'ailleurs présenté des excuses par courriel à M. Beauchamp en le remerciant d'avoir porté l'incident à son attention.

L'article 352 de la Loi électorale stipule que dans un bureau de vote, « nul ne peut utiliser un signe permettant d'identifier son appartenance politique ou manifestant son appui ou son opposition à un parti ou à un candidat ».

Or, comme l'explique le professeur de sciences politiques Réjean Pelletier, « le carré rouge n'appartient pas à un parti » et est « identifié au mouvement étudiant ». Et ce, « même si les gens d'un parti l'ont porté ».

Par contre, le personnel du bureau de vote, lui, ne peut pas arborer le carré rouge, explique M^{me} Gagnon. « C'est pour le personnel, non pas pour les électeurs. » Cette directive, poursuit-elle, est justifiée par « le devoir de réserve » et la « neutralité » de la fonction.

Selon le professeur Pelletier, elle vise à « éviter que les gens soient choqués en allant voter » et pour « afficher une plus grande neutralité ».

Le vote par anticipation pour l'élection partielle se poursuivait hier dans la circonscription d'Argenteuil. A la suite de cet incident, un rappel a été transmis au directeur de scrutin pour qu'il avise les préposés à l'entrée des règles en vigueur. « Aujourd'hui, ils ont été bien informés, ça ne devrait pas se reproduire », a précisé M^{me} Gagnon.

Le Devoir



Le carré rouge n'appartient pas à un parti, mais bien au mouvement étudiant.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

#CHRONIQUEFD

Une crise qui contracte le temps



FABIEN
DEGLISE

C'est l'époque qui veut ça. La vitesse est assurément une valeur en pleine accélération dans nos sociétés, et la crise sociale en cours n'a pas manqué, paradoxalement et dans toute sa longueur, d'en faire la démonstration.

Morceaux choisis? Pas encore abouti, le mouvement social vient déjà d'entrer dans l'histoire, numériquement s'entend, par l'entremise d'une incroyable et touffue chronologie Web qui a fait son apparition, il y a quelques jours, dans un coin du cyberspace près de chez vous.

Le processus d'archivage et d'éternisation d'une crise pourtant toujours en train de tourner sur elle-même, est l'initiative d'un citoyen presque anonyme: Xavier K. Richard, responsable entre autres des réseaux sociaux à Radio-Canada. Baptisée Grandes Gueules inventives (ggi.xkr.ca), cette fenêtre sur l'histoire qui s'écrit propose de replonger dans les grandes dates et moments forts du mouvement par l'entremise de vidéos, de photos, de documents placés sur la Toile. Et ce, du premier désaccord entre les partis, apparu le 6 décembre 2010, jusqu'à la dernière apparition d'un panda dans la foule, dimanche dernier.

Sur cette ligne de temps (*timeline*, comme nous forcent parfois à dire les Anglo dans les univers numériques), la première vidéo revendicatrice des étudiants, datée du 13 fé-

vrier et marquant le début de la grève, y côtoie les appuis formulés par les écrivains, par des personnalités publiques, l'allocution remarquée de Gabriel Nadeau-Dubois le 13 avril sur les ondes du canal VOX, la première entente de principe, les fumigènes dans le métro, le rejet de l'entente, le deuxième round de négos, l'arrivée des casseroles, la cartographie dynamique des manifestations... Entre autres et pour la postérité, ou si peu.

Les tensions sociales donnent des ailes à la rapidité, et pas forcément pour le mieux, par contre. Un doute? Il y a quelques jours, une pharmacie du Plateau Mont-Royal —

Faire de l'argent en exploitant l'exaspération n'a rien de très exceptionnel. Ce qui l'est, c'est la vitesse avec laquelle la pharmacie est passée à l'acte

forcément! — appartenant à l'empire de la pilule, du maquillage à bas prix et des nouilles ramen en spécial, Jean Coutu pour le nommer, a décidé d'offrir à sa clientèle un rabais-surprise sur... les casseroles. On précise pour les personnes atteintes de surdité: depuis quelques jours, des citoyens tapent de la casserole dans les rues le soir vers 20h pour protester contre tout et un peu contre la loi 78 visant à encadrer le principe de manifestation.

Une photo, lancée il y a moins de 48 heures sur le réseau Twitter, résume cette récupération commerciale de la colère citoyenne. Une récupération qui vaut 9,99 \$ et qui

s'applique à l'achat de l'ustensile de cuisine «jusqu'au règlement du conflit», peut-on lire.

Amusant? Oui, mais certainement pas pour les bonnes raisons.

Bien sûr, faire de l'argent en exploitant l'exaspération collective n'a rien de très exceptionnel. Ce qui l'est par contre, c'est la vitesse avec laquelle la pharmacie est passée à l'acte, à peine plus d'une semaine après le début du mouvement. En comparaison, il aura fallu attendre plus de 35 ans avant que le monde des affaires ne fasse apparaître l'image de Che Guevara — oui, l'icône éculée — sur des t-shirts, des affiches, des lecteurs mp3... ou des marguerites blanches dans des voitures allemandes dans l'espoir de faire de l'argent avec.

De «exceptionnel», Jean Coutu fait même entrer ce détournement dans la catégorie des choses remarquables en

liant ce «rabais-surprise» à des casseroles probablement fabriquées en Chine — à ce prix-là, peu de chance qu'elles viennent de Valleyfield! —, et ce, pour des manifestants qui sont parfois dans la rue pour dénoncer les dérives du néolibéralisme, pour déplorer la délocalisation d'emploi, la marchandisation de tout et globalement l'absurde, selon eux, d'une économie bizarrement mondialisée qui fait perdre des emplois, des repères, du sens, des valeurs sociales... De bien jolies contradictions, en somme, pour remplir ses tiroirs-caisses tout en donnant l'impression d'être en phase avec l'air du temps, et qui bien sûr donnent envie d'ajouter un

sujet d'indignation sur le cul de sa casserole.



Pas besoin d'être allé à l'université pour le savoir: quand on joue avec des allumettes, ça peut parfois faire des dégâts.

Dimanche, les organisateurs du Grand Prix de Montréal ont décidé d'annuler la journée portes ouvertes, qui devait se tenir jeudi, en raison de menaces de perturbation de la course automobile proférées dans les derniers jours par certains groupes étudiants tout comme par des groupes versés dans la lutte contre le capitalisme. Et bien sûr, il est plutôt odieux de s'en réjouir.

C'est qu'à des années-lumière des questionnements esthétiques, moraux ou sociaux touchant cet événement qui fait rouler ses mécaniques (et son mauvais goût) avec ostentation chaque année sur le circuit Gilles-Villeneuve, cette journée est, dans la semaine de festivités qui encadre la course et ses préliminaires, sans doute l'une des plus pertinentes en permettant à toute une collection de citoyens financièrement tenus éloignés du Grand Prix de s'en approcher le plus possible, sans délier les cordons de leur bourse.

On s'entend. Cette ouverture de portes vise aussi à donner bonne conscience aux organisateurs de la course et à faire oublier pendant 24 heures le bling-bling alentour. Elle fait aussi rêver des p'tits gars pendant des mois précédant leur visite des puits avec leur père, pour contempler les «machines». Et son annulation donne désormais un sens un peu plus désagréable à l'expression: «visa le noir, tua le blanc».

New York propose de dépénaliser la possession de cannabis en public

Le gouverneur de l'État de New York a proposé hier aux législateurs de changer une loi locale pour dépénaliser la possession en public de cannabis pour consommation personnelle, afin de mettre fin aux discriminations liées à un texte qu'il juge ambigu.

Le maire de la ville de New York, Michael Bloomberg, s'est dit peu après en faveur d'une telle modification, selon un communiqué.

Actuellement, dans l'État de New York, la possession privée de moins de 25 grammes de cannabis est passible d'une simple amende de 100 dollars, sauf si le cannabis est «*exhibé en public*», auquel cas il s'agit d'un délit, selon les termes de la loi actuellement en vigueur.

L'initiative du gouverneur vise à faire sauter cette distinction source de flou juridique et de discriminations au détriment des Noirs et des Hispaniques qui sont plus concernés, car plus souvent contrô-

lés, selon le gouverneur, le démocrate Andrew Cuomo.

Si le changement est voté, toute possession en public de moins de 25 grammes de cannabis serait passible d'une amende de 100 dollars quel que soit le contexte. Le fait de fumer ou de vendre du cannabis continuerait d'être considéré comme un délit, comme avant.

Cette réforme vise à «*rétablir de la justice et de la cohérence dans nos lois alors qu'il y a des contradictions flagrantes dans la façon dont on traite la possession de petites quantités de cannabis*», indique le bureau du gouverneur dans un communiqué.

Cette proposition a été avancée en pleine polémique liée à l'augmentation des arrestations, notamment des Hispaniques et des Noirs, à l'occasion des contrôles inopinés pratiqués par la police dans l'État de New York.

Agence France-Press

Toronto: le suspect de la fusillade est accusé

Les policiers de Toronto estiment maintenant que la fusillade de samedi qui a fait un mort et sept blessés au centre-ville n'a rien à voir avec une guerre de gangs de rue. Le sergent Brian Borg a précisé hier après-midi que l'auteur présumé de la fusillade — Christopher Husbands, un Torontois de 23 ans connu des policiers — s'était rendu à la

police en compagnie de son avocat hier matin. Il a comparu hier après-midi pour répondre d'un chef de meurtre prémédité et de six chefs de tentative de meurtre. La police confirme que l'homme de 24 ans qui a été criblé de balles, Ahmed Hassan, de Toronto, entretenait des liens connus avec des groupes criminels. Le sergent Borg a indiqué que la victime et son agresseur présumé se connaissaient probablement et certains «*motifs personnels*» non précisés pourraient expliquer la fusillade. — *La Presse canadienne*



Le gaz naturel sert à :

- Chauffer les maisons et les entreprises.
- Alimenter les industries.
- Faire rouler les véhicules.
- Préparer un bon repas.
- Toutes ces réponses.

Le gaz naturel est-il polyvalent? La réponse est toute naturelle. Le gaz naturel canadien, à la fois abondant et abordable, peut servir à toutes ces utilisations, et plus encore. On l'emploie plus que toute autre source d'énergie dans les industries et dans les foyers. C'est bon pour l'environnement. Et pour le Canada.

Découvrez les possibilités à gaznaturelcanadien.ca

 **Gaz naturel
canadien**

Une énergie pour l'avenir, aujourd'hui.

ACTUALITÉS

Droit de lockout : Québec rejette la demande du maire Labeaume

JEANNE CORRIVEAU

L'idée d'accorder aux villes le droit de mettre leurs employés en lockout, tel que l'a suggéré la semaine dernière le maire de Québec, Régis Labeaume, n'obtient pas l'adhésion du ministre des Affaires municipales. Selon Laurent Lessard, ce recours s'accorde mal au rôle des villes qui est d'offrir des services à la population.

« Une ville, ça donne des services, ça ne met pas la clé dans la porte. Quand tu exprimes ça, tu mets la clé dans la porte au service de vidanges? », a commenté le ministre Lessard qui était à Longueuil hier.

Selon lui, l'imposition de services essentiels permet de garder un équilibre entre le droit de grève et le maintien d'un certain niveau de services. Dans ces circonstances, le recours au lockout par les villes ne serait pas approprié, croit-il.

Rappelons que lors d'un discours devant la Chambre de commerce de Québec mercredi dernier, Régis Labeaume avait plaidé pour l'adoption de changements législatifs afin que les maires bénéficient d'un meilleur rapport de force face aux syndiqués. Il réclamait l'abolition des planchers d'emplois et disait souhaiter que le Code du travail soit amendé pour permettre aux villes d'imposer un lockout à leurs employés, comme c'est le cas ailleurs au Canada. Finalement, il demandait un meilleur partage des déficits des régimes de retraite entre les syndicats et les villes.

« Une ville, ça donne des services, ça ne met pas la clé dans la porte »

Au sujet des déficits des régimes de pension, le ministre Lessard a indiqué que des discussions avaient déjà été amorcées avec les représentants des municipalités, soit l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et les villes de Montréal et de Québec. « On travaille déjà depuis 7-8 mois sur la problématique des régimes de retraite municipaux », a dit le ministre. Ce comité a été élargi avec l'ancien président des Caisses Desjardins, Alban D'Amours, qui s'est associé avec d'autres experts pour regarder la question plus largement et se pencher sur les régimes complémentaires des entreprises et des universités avec la Régie des rentes du Québec.

Laurent Lessard a reconnu que le dossier des régimes de retraite était préoccupant et que la population était très réfractaire à financer leurs déficits avec leurs taxes. « Les citoyens sont d'accord pour payer les salaires et les avantages sociaux des employés de l'État, a-t-il souligné. Mais lorsqu'on demande de mettre de l'argent dans ces régimes parce que la Bourse n'a pas donné le rendement escompté, la sensibilité est très élevée, car la plupart d'entre eux n'ont pas de régime de retraite. »

Régis Labeaume aura de nouveau l'occasion de s'exprimer sur ces questions puisqu'il est l'invité ce midi de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, à Boucherville.

Le Devoir

Bixi : Lessard renvoie la balle à Tremblay

À Montréal de déterminer l'avenir du volet international, dit le ministre libéral

JEANNE CORRIVEAU

Selon le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, il ne tient qu'à la Ville de Montréal de garder le volet international de Bixi. La vente éventuelle des activités commerciales de la Société de vélo en libre-service (SVLS) à des intérêts étrangers n'est pas une option que privilégie le gouvernement du Québec, a indiqué le ministre hier.

« On a toujours considéré qu'il [Bixi] devait rester à Montréal, mais certainement pas dans la structure juridique qui était présentée », a expliqué le ministre Lessard, qui était de passage à Longueuil hier.

Pour le ministre, les règles de fonctionnement de la SVLS, telles qu'elles ont été déterminées par la Ville, causent problème. Évoquant l'adoption d'un plan de sauvetage de 108 millions de dollars par la Ville de Montréal en 2011, Laurent Lessard a indiqué qu'il était discutable de « financer un bécik à pédales » avec les taxes des contribuables montréalais. « Prendre 100 millions de taxes des Montréalais pour le mettre dans une opération commerciale, ça, ça ne peut pas marcher de même », a-t-il lancé.

Le ministre a affirmé que le gouvernement n'avait jamais exigé de la Ville de Montréal qu'elle vende les actifs commerciaux de Bixi. Il a rappelé que lorsque la Ville avait demandé l'autorisation de se porter au secours de la SVLS en épongeant la dette de 37 millions et en garantissant une marge de crédit de 71 millions, le gouvernement avait posé certaines conditions.

Québec avait notamment demandé à la Ville de se conformer aux recommandations du vérificateur général de la Ville, a-t-il dit. Rappelons que, dans un rapport sur Bixi en 2011,



Le système de vélo en libre-service développé par la Ville de Montréal connaît beaucoup de succès à l'étranger.

Jacques Bergeron avait souligné qu'une municipalité ne pouvait se livrer à ces activités commerciales. C'est à ce moment que Montréal s'était engagée à vendre le volet international de Bixi.

« Le maire de Montréal a le droit de prendre ses décisions. C'est lui qui administre Montréal, mais il ne peut pas dire que c'est à cette occasion-là que le gouvernement l'a forcé à vendre [les activités commerciales de Bixi] à des étrangers sur la scène internationale », a dit le ministre. Ce n'est pas reflété dans nos écrits. »

Une autre version

Le ministre a rappelé la nécessité pour la Ville de se conformer à certaines règles, dont celle d'exercer un meilleur contrôle de la SVLS, d'élaborer d'un plan d'affaires et de déléguer des représentants au conseil d'administration de l'organisme. « Est-ce qu'on va pomper 100 millions? 200 millions? Ça s'arrête où cette affaire-là? », a-t-il dit.

Laurent Lessard estime que la Ville a suffisamment d'avocats et de spécialistes pour créer une structure juridique qui lui permettrait de respecter la loi et de conserver le volet international de Bixi. « Il y a une façon de contrôler un organisme qui fait du développement en donnant en sous-traitance les composantes », a-t-il dit.

Vendredi dernier, le maire Tremblay avait une version bien différente du fil des événements. Il soutenait que Québec avait bel et bien exigé de la Ville la vente des activités internationales de Bixi. Son administration aurait demandé à de nombreuses reprises au gouvernement de revenir sur sa décision, mais en vain. Le maire semblait exaspéré par l'attitude du gouvernement qui paraît désormais disposé à discuter de solutions pour garder le volet international de Bixi à Montréal.

Exporté à l'étranger, le système de vélo en libre-service développé par la Ville de Montréal connaît beaucoup de succès. Le concept de Bixi a été adopté par plusieurs villes, dont Londres, Melbourne, Washington, Boston, New York et Chicago. Les revenus générés par les contrats obtenus à l'étranger permettront d'ailleurs au service de vélo en libre-service montréalais, déficitaire depuis son implantation en 2009, de rentrer dans ses frais cette année.

Pour l'instant, Montréal entend poursuivre les activités de développement de Bixi de manière à ce que les actifs prennent de la valeur. Rappelons que le groupe britannique Serco, qui gère les opérations du service de vélo en libre-service à Londres, s'est montré désireux de mettre la main sur les activités internationales de la SVLS.

Le Devoir

2 000 nouvelles raisons d'aller à Toronto

Accumulez 2 000 points bonis VIPorter à chaque aller-retour Montréal-Toronto : 1 000 points à l'aller, 1 000 points au retour. Ces points s'ajoutent aux points VIPorter que vous gagnez déjà à chaque vol. Ainsi, en deux aller-retour, vous pouvez obtenir un aller gratuit vers la destination Porter de votre choix. Réservez entre le 1^{er} avril et le 30 juin et voyagez entre le 15 avril et le 30 juin. Adhérez à VIPorter à flyporter.com.

porter
raffinée sur toute la ligne

Points bonis vers Toronto !

Vols au départ de Montréal. Réservation avant le 6 juin. Tarifs aller simple incluant les taxes, les surcharges et les frais obligatoires*.

HALIFAX 2 par jour 195 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 160 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 244 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 264 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 242 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 250 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 250 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 231 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 277 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 277 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 225 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 298 \$ Taxes et frais compris						

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

PRIX
TOUT
COMPRIS

flyporter.com

* Réservation avant le 6 juin 2012. Voyagez avant le 31 août 2012. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages.

ÉDITORIAL

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le camouflage

Le commissaire au développement durable avait pourtant été très clair le mois dernier: Québec doit arrêter de jouer sur les mots quand il parle de changements climatiques. Et de grâce, qu'il mette de la rigueur dans ses plans d'action! Or, que contient le plan dévoilé dimanche? L'exact contraire de ce qu'il fallait faire!

On disait que Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avait entendu le message du commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars: le plan d'action 2013-2020 — faisant suite à celui de 2006-2012 pourfendu par le commissaire — ferait amende honorable et corrigerait le tir.

Pfff! C'est encore pire! Là où le plan 2006-2012 contenait au moins, pour chaque mesure exposée, des objectifs ciblés de réduction de gaz à effet de serre (GES), celui de 2013-2020 ne fait qu'arrimer projets et budgets. On parle ici de 2,7 milliards de dollars alloués sans cible à atteindre, sans point de comparaison! Même le Conseil national de l'environnement du Québec s'en désolait hier.

Magnanime, le Conseil ajoutait bien que «le ministère travaille à mettre en place les indicateurs de performance requis pour effectuer cette quantification et se doter de mesures de reddition de comptes».

Nous croyons plutôt que le scepticisme reste de mise, tant le ton du gouvernement et son approche n'ont pas changé.

Ainsi, dans son rapport du début mai, le commissaire Cinq-Mars avait pris la peine d'insister: Québec ne peut pas se reposer sur les résultats de la seule année 2009 pour soutenir que nos émissions de GES ont diminué. Une année «ne suffit pas pour s'assurer que les tendances sont durables», écrivait-il. Ce qui compte, c'est la moyenne sur plusieurs années. D'autant que

2009 fut une année de ralentissement des activités économiques, ce qui a influencé l'émission de GES.

De quoi s'est félicité le gouvernement dimanche? Des résultats de 2009...

Le fait de ne pouvoir distinguer l'impact des programmes ministériels des éléments extérieurs était par ailleurs une grande faiblesse du plan d'action 2006-2012, signalait encore M. Cinq-Mars. Il en donnait pour exemple la baisse des GES dans le secteur manufacturier: est-elle attribuable au plan gouvernemental ou à la fermeture de près de 20% des établissements entre 2004 et 2009? Faute de critères précis d'évaluation, le gouvernement n'avait pas de réponse à cette question.

Eh bien, on n'en saura toujours rien pour 2013-2020, car le gouvernement a décidé de contourner le piège! Quand l'impact des programmes gouvernementaux sera trop difficile à isoler de variables comme les «facteurs socio-économiques», on fera une analyse globale, par secteur, s'évitant le trouble de vérifier si, finalement, on dépense correctement les millions alloués à telle ou telle «priorité».

Ce camouflage a déjà cours. Dans le document présenté dimanche, on trouve un tableau des émissions de GES. On y voit qu'entre 1990 et 2009, le secteur industriel a enregistré une baisse de 25% de ses GES. Un chiffre important, dont une grande part est due au secteur des pâtes et papiers. Faut-il applaudir à cette belle performance environnementale, comme le souhaite Québec? Non, car ce «succès» est dû au déclin fulgurant des pâtes et papiers depuis 1990! Autre silence: le nouveau plan ne parle pas des impacts qu'aura le Plan Nord sur les GES.

Le constat est navrant: les changements climatiques sont un enjeu majeur de notre siècle, mais Québec les traite toujours comme de la petite politique. Au point de refuser à l'opposition de l'accompagner au grand sommet environnemental de Rio + 20. Craint-il que cela ternisse la poudre aux yeux qu'il a à jeter?

CONFLIT ÉTUDIANT

Pas de quoi rire

On devrait causer éducation, nature de la hausse des droits de scolarité, scénarios de sortie de crise étudiante, celle-là même qui nous tient en haleine depuis seize semaines, et de quoi s'émeut-on en lieu et place? Du Grand Prix de Montréal!

N'en déplaise aux amateurs de Formule 1, et malgré le «moteur» économique que cet événement fait vrombir, il est navrant de constater le catastrophisme de certains autour d'une journée festive annulée pour d'hypothétiques turbulences, en opposition avec l'incapacité à susciter le même émoi autour d'une hausse des droits de scolarité de 75% en cinq ans. Mon Grand Prix, pas touche! La hausse des droits? Bof.

La déclaration on ne peut plus maladroite d'un négociateur de la CLASSE — «On va vous l'organiser votre Grand Prix!» —, prononcée dans un moment d'impasse et de grande tension, n'est désormais plus que le seul sujet de discussion. Quel air tristounet de déjà-vu: chaque fois que les négociations ont piétiné entre le gouvernement et les étudiants, ce fut la voie d'évitement royale. Parler violence, laisser planer une menace, si conditionnelle soit-elle. La stratégie a un air de vilain.

On peut comprendre que, dans le doute, les organisateurs du Grand Prix aient annulé la portion «portes ouvertes» de l'événement, associée à un moins grand contrôle. Subsiste un doute, en effet, et ce, même si la CLASSE tente de se faire rassurante: son porte-parole Gabriel Nadeau-Dubois a répété sur tous les tons que la coalition ne voulait aucunement bloquer l'accès au Grand Prix, mais bien se servir de l'événement pour être visible et informer. En vérité, elle n'a aucun contrôle sur d'autres groupes qui voudraient profiter d'un vent ambiant de ras-le-bol pour entrer dans la danse, et avec fracas.

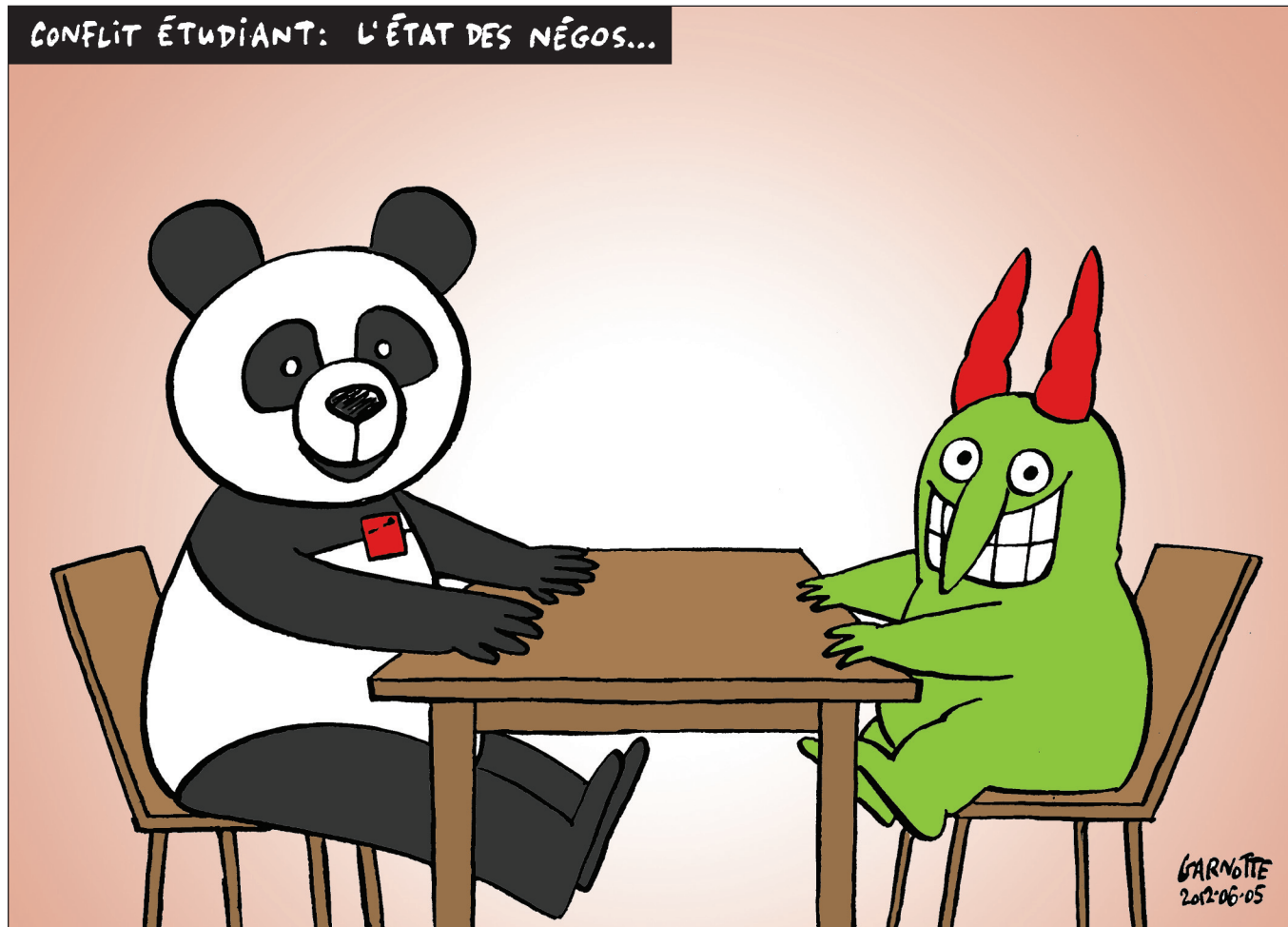
Mais, de grâce, que l'on ne vienne pas exciter ces agités, toujours minoritaires et non représentatifs, rappelons-le (manifestations nocturnes et défilés de casseroles se passent désormais sans le moindre incident)! C'est précisément ce à quoi s'emploie Gilbert Rozon ces jours derniers, avec une suffisance qui coupe le souffle — monsieur veut offrir aux étudiants les cours Impacts économiques 101 sur saison touristique montréalaise? En lieu et place du gouvernement, il rêve de négocier les termes d'un été assagi? Pincez-nous, on rêve! Le silence est d'or, ont plutôt compris les organisateurs des Francofolies et du Jazz, qui n'appellent pas à la turbulence en brandissant leurs baguettes!

Si ces débats périphériques occupent autant d'espace, c'est bien sûr parce que l'essentiel, la véritable course en jeu, reste à la dérive. Le seul et unique sujet de discussion doit reprendre le dessus. Où? Autour d'une table de négociations.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS!

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Le Québec face aux jeunes

Pour répondre à la chronique de Christian Rioux sur sa comparaison entre les événements de mai 1968 en France et le mouvement étudiant québécois, je me permets de paraphraser le titre de la page couverture du *Nouvel Observateur* du 15 mai 1968 («La France face aux jeunes»). J'ai vécu mai 1968 de Louvain où je terminais ma maîtrise en économie. Je n'allais jamais au lit avant les 2 ou 3 heures du matin, l'oreille collée à mon poste de radio, surtout ce vendredi 10 mai rendu célèbre par la barricade de Gay-Lussac. Cela pour dire que je ne vois pas ce que Gilbert Rozon vient faire dans le décor décrit par votre correspondant, qui nous a habitués à plus de pertinence.

À l'époque, je faisais partie de ceux qui contestaient la société de consommation. Ainsi, en juillet de cette année, une fois mon diplôme en poche, au lieu d'offrir mes services au gouvernement de Daniel Johnson et d'acheter ma première voiture et tout ce qui suit, c'est à celui de Houari Boumediène que j'ai offert mes services en retour d'un salaire de 500 dollars par mois qui me permettait tout juste de joindre les deux bouts.

Christian Rioux était alors trop jeune pour savoir qu'en mars 1968, Viansson-Ponté a signé dans *Le Monde* une chronique intitulée «Quand la France s'ennuie». Sartre ajoutera un mois plus

tard: «Les étudiants ne craignent pas de mourir de faim, ils craignent de mourir d'ennui.» Et que penser de cet appel téléphonique d'Alain Peyrefitte au recteur de la Sorbonne pour le sommer de ne pas négocier avec un certain Daniel Cohn-Bendit... Ou encore de cette remarque du même ministre: «Si la police est intervenue, c'est pour protéger la grande masse des étudiants contre une poignée d'agitateurs.»

Admettons la différence suivante: les étudiants français avaient comme leaders Sauvageau et Geismar en plus de Cohn-Bendit, signe des temps, les nôtres sont aussi représentés par des jeunes femmes.

André Joyal
Verdun, le 2 juin 2012

Un ras-le-bol néfaste

On ne compte plus les citoyens qui en ont assez du conflit qui oppose depuis trop longtemps un groupe d'étudiants au gouvernement du Québec. Ce ras-le-bol néfaste réunit bien plus de Québécois que les manifestants de tous les horizons. Il suscite un mécontentement encore plus grand que la grogne de certains et cela va bien au-delà des casseroles. Apparaissent alors des positions plutôt étonnantes. Même le maire Tremblay qui tremble pour sa ville, le Conseil du pa-

tronat, la Chambre de commerce et les organisateurs des festivals exigent que le gouvernement négocie. Les voilà donc du côté du Parti québécois, des syndicats et de tous ces gens anti-Charest. Faut-il comprendre qu'ils invitent le gouvernement à céder aux exigences des étudiants, à leur donner raison sur tout, sans une véritable concession de leur part afin «d'avoir la paix»?

Les étudiants ont refusé avec une énergie étonnante et une détermination constante la hausse des droits de scolarité. C'était de bonne guerre au départ. Devant une lutte qui perdurait et un gouvernement tout aussi déterminé qu'eux, ils ont demandé à négocier. Le gouvernement a répondu à cette demande et a, lui, fait des concessions et bonifié son offre d'origine, même sur l'augmentation des droits de scolarité. De leur côté, les leaders étudiants n'ont aucunement bougé sur cet objet premier du conflit. Si mur il y a dans ce conflit, et pour qui ne se laisse pas entraîner dans la «petite politique partisane», ce mur est présentement dressé par eux. Il faut très sérieusement nous demander s'ils veulent vraiment une entente ou s'ils choisissent délibérément de laisser pourrir la situation pour des fins qui ont peu ou pas à voir avec les droits de scolarité.

Benoît Descôteaux
Montréal, le 2 juin 2012

LIBRE OPINION

Quelques précisions légales

LOUIS SIROIS

Avocat

Les événements des derniers mois au Québec nous ont permis de mettre en perspective des tensions et des visions parfois radicalement opposées.

Les médias relaient constamment le discours de certains groupes de pression, exprimant que ces derniers événements ont donné lieu à des violations des droits de la personne, notamment par la loi 78, et le «droit de manifester».

En tout premier lieu, les mots «manifester» ou «manifestation» n'existent pas dans la Charte canadienne des droits et libertés. On parle plutôt de liberté de réunion pacifique (art. 2c).

On ne parle cependant pas beaucoup de l'article 1 de cette même Charte qui affirme que la Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Donc, il est possible, suivant des circonstances sérieuses, de limiter un droit, si cela est fait de manière raisonnable et que cela puisse se justifier dans un pays mettant en avant la «règle de droit» et la démocratie.

La loi 78 n'empêche pas le droit de réunion pacifique, elle ne demande qu'un itinéraire huit heures à l'avance, fourni aux policiers. Cela est déjà en vigueur dans la plupart des villes en Occident. Je ne

pense donc pas qu'il s'agisse là d'une violation à la Charte injustifiable dans le cadre d'une société libre et démocratique. Quant aux autres dispositions de la loi, laissons les tribunaux se prononcer.

L'article 6 du Code civil du Québec mentionne que «toute personne est tenue d'exercer ses droits civils selon les exigences de la bonne foi».

L'article 7 du Code civil du Québec mentionne que «aucun droit ne peut être exercé en vue de nuire à autrui ou d'une manière excessive et déraisonnable, allant ainsi à l'encontre des exigences de la bonne foi».

La notion juridique «d'abus de droit» a été maintes fois analysée et circonscrite par les tribunaux canadiens et québécois, notamment par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Houle c. Banque canadienne nationale, [1990] 3 RCS 122 <http://canlii.ca/t/1fsqg>.

Même la Charte québécoise prévoit à l'article 9.1. que «les libertés et droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec».

Or, on assiste actuellement aux demandes d'un groupe d'étudiants réclamant le droit de manifester, et ce, soir après soir, en envahissant les rues de la métropole, sans aucunement se soucier des conséquences sociales, économiques ou humaines pour le reste de la population qui, elle aussi, faut-il le rappeler, possède également le droit de circuler paisiblement.

Pire encore, on appelle même à la dés-

obéissance civile et à la perturbation d'événements sportifs et récréatifs, comme le Grand Prix de Formule 1 de Montréal.

On est bien loin du simple droit «de réunion pacifique». Les activités de perturbation économique et les appels aux boycottages et à la désobéissance civile ne figurent pas à la liste des garanties prévues à la Charte, n'en déplaise à certains.

Ces auteurs de perturbation s'exposent même à des poursuites en dommages et intérêts au civil, pour avoir enfreint les droits «des autres», soient ceux de la majorité silencieuse, qui, soir après soir, endure les comportements et agissements des perturbateurs.

Actuellement, un large segment de la population est littéralement pris en otage, chaque soir, par des groupes de pression syndicalisés et dont l'agenda est essentiellement guidé par leurs propres intérêts économiques et corporatifs et non pas pour le «bien commun» comme ils tentent si bien de nous le faire croire, à renfort de grande déclaration et de gargarisme de notre «nous collectif».

Il est grandement temps de responsabiliser l'individu, dans cette société québécoise du «no-fault» où il n'y a jamais personne responsable de rien.

Il est également plus que temps que les citoyens puissent reprendre possession de leur ville, de leur quiétude, de leur paix sociale, et ce, sans céder au chantage exercé par des groupes de pression. Il est maintenant plus que temps de mettre de côté l'opportunisme politique, de même que les partisaneries de divers lobbys.

POLITIQUE

Appel à la nation québécoise

PIERRE CURZI

Député indépendant de Borduas

Le but de cet appel est d'unir les forces pour favoriser l'élection d'un gouvernement progressiste et démocratique. Pourquoi unir les forces? Parce que la division du vote, particulièrement chez les francophones, favorise la réélection du Parti libéral. Un front commun ultradynamique permettrait de faire voter les abstentionnistes qui sont les seuls à pouvoir mettre les libéraux dans l'opposition.

Avantage aux libéraux

Lorsqu'une circonscription est composée de moins de 70% de francophones, un candidat libéral du PLQ s'y fait élire presque assurément. À la prochaine élection, le PLQ est d'ores et déjà certain de faire élire de 35 à 42 députés. Par conséquent, les libéraux n'ont à faire élire que 21 à 28 autres députés pour obtenir les 63 sièges qui leur assureront une autre majorité de quatre ans. Comme il y a 125 députés à l'Assemblée nationale, il faut qu'un parti, ou une coalition de partis, obtienne 63 des 83 à 90 sièges restants pour être majoritaire. Ce n'est pas une mince affaire puisque le vote francophone est très divisé et cela permet aux libéraux de se faufiler dans un bon nombre de circonscriptions.

Outre le comportement électoral des groupes linguistiques au Québec, il n'y a qu'une raison qui explique pourquoi les libéraux ont pu être majoritaires aux dernières élections avec seulement 1,4 million de voix. Ce sont les abstentionnistes qui ont été extrêmement nombreux à ne pas se présenter aux urnes. Près de 2,5 millions de Québécois, soit 43% des électeurs inscrits, ne se sont pas déplacés le jour du vote.

En moyenne, c'est 20 000 électeurs par circonscription qui sont restés froids devant l'offre du PQ (1,14 million de votes ou 35%), de QS (125 000 ou 4%), de l'ADQ (530 000 ou 16%) ou des Verts (71 000 ou 2%). Les 79% de francophones de ces 2,5 millions de Québécois représentent près de deux millions de citoyens qui ont, potentiellement, un comportement électoral qui pourrait donner un gouvernement majoritaire autre que celui des libéraux.

Masse critique

Au cours des quatre dernières élections, le taux de participation a fléchi, mais les libéraux ont toujours réussi à maintenir une masse critique de votants, chose que le PQ n'a pas réussi à faire pour deux raisons.

D'abord, le PQ a perdu des votes à gauche et à droite depuis 1994 puisque les débats politiques sont passés de l'axe du statut politique particulier du Québec au sein du Canada à un axe gauche-droite. Ensuite, les abstentionnistes ont fait beaucoup plus mal au PQ qu'au PLQ.

Si le PQ avait été en mesure d'attirer le quart des abstentionnistes de 2008, soient 625 000 personnes, il aurait obtenu facilement un gouvernement majoritaire. Ce n'est pas la division du vote qui a permis aux libéraux de gagner en 2008, mais l'abstentionnisme. Le PLQ a une clientèle fiable qui se mobilise le jour de l'élection, c'est sa plus grande force. Malgré tous les scandales qui collent à la peau des libéraux, ils risquent de reprendre le pouvoir parce qu'ils ont de fidèles partisans qui ne s'abstiennent pas.

Des 66 circonscriptions gagnées par les libéraux en 2008, 42 ont été gagnées par une majorité de plus de 3000 voix, dont 30 par des majorités de plus de 5000 voix. Avec en moyenne 20 000 abstentionnistes par circonscription, il n'y a qu'une seule façon de battre le PLQ, faire sortir le vote! La clé de la prochaine élection, ce sont d'abord les abstentionnistes!

Quel front commun?

Depuis 1994, l'appui populaire à l'ADQ a toujours été significativement plus élevé qu'à QS. L'allié pour battre les libéraux aurait dû être l'ADQ, car la position nationaliste, autonomiste et identitaire de l'ADQ n'était pas antinomique avec les aspirations d'indépendance nationale du PQ. Dans le contexte actuel, la position de la CAQ-ADQ va à l'encontre d'absolument tous les principes péquistes. L'ADQ renouvelée est une copie conforme des libéraux.

Les principes de la CAQ se résument à la généralisation à perpétuité devant le gouvernement fédéral et à mettre sous le tapis la question nationale. Sur la question identitaire, c'est le vide. C'est le parti qui a appuyé l'antidémocratique loi 78. La CAQ a la même approche que les libéraux sur le gaz de schiste, le Plan Nord et sur la privatisation du pétrole d'Anticosti, donc acunement nationaliste. Il n'y a pas front commun possible avec cette formation. C'est plutôt une coalition entre acquiescés et libéraux que l'on risque de retrouver si les libéraux deviennent minoritaires.

QS, ON et le PQ se nuisent mutuellement

À la lumière de la tendance des derniers sondages, le PQ aura de la difficulté à devenir majoritaire et même minoritaire à la prochaine élection si les abstentionnistes bougent encore les urnes. Il y a certes une mobilisation contre les libéraux dans le Printemps

érable québécois, mais rien ne garantit que les abstentionnistes se présenteront aux urnes. En fait, personne ne sait si ceux qui sortent dans la rue sont ceux qui s'abstiennent. Même avec un très grand nombre de nouveaux votants, les libéraux peuvent se maintenir au pouvoir si ces nouveaux votants se répartissent entre la CAQ, le PQ, QS, ON et les Verts.

Admettons que le quart des abstentionnistes de 2008 se déplacent à cause de l'effervescence du printemps québécois, il se peut fort bien que la répartition soit telle que le PQ ne puisse pas aller chercher suffisamment d'appuis pour devenir majoritaire. Par conséquent, la deuxième condition de victoire contre le PLQ est de minimiser la division des forces contre ces derniers.

Québec solidaire et Option nationale n'iront chercher aucune circonscription au PLQ. Pire, dans plusieurs circonscriptions comme Crémazie où le PQ a gagné par 1400 voix, le transfert politique d'électeurs péquistes vers Québec solidaire fera passer un candidat libéral. Avec le mode de scrutin uninominal à un tour, la montée en popularité de QS va directement avantager le PLQ.

Programme électoral

QS, ON et le PQ veulent ce que nombre de Québécois veulent. Ce sont des partis indépendantistes, à divers degrés certes, mais indépendantistes avoués. Les trois partis veulent qu'on redonne de la vigueur à la loi 101. Tous les membres de ces formations politiques désirent que les Québécois se réapproprient leurs ressources naturelles afin que les bénéficiaires profitent à la nation québécoise et non aux intérêts privés.

Les trois partis ont vraiment à cœur la protection de l'environnement, la transition vers les énergies alternatives ainsi que l'indépendance énergétique. Tous portent le carré rouge, ce qui signifie une unité contre la hausse drastique des droits de scolarité. Tous veulent nettoyer l'État québécois de la corruption.

N'est-ce pas là un programme électoral simple à vendre et excitant pour les 2,5 millions d'abstentionnistes? Finalement, ils ont tous intérêt à sortir le pire gouvernement de l'histoire du Québec. Au nom de l'intérêt suprême de la nation, pendant combien de temps encore peuvent-ils être désunis?

Est-ce que Québec solidaire serait prêt à reconnaître Pauline Marois comme chef de gouvernement de coalition? Au nom du programme électoral cité plus haut, est-ce que les coporte-parole de Québec solidaire seraient prêts à sortir le pire gouvernement de l'histoire de la nation québécoise pour mieux régner et partager avec les amis du régime. Québec solidaire, Québécois, exigez un front commun! La nation ne peut plus se payer le luxe d'un autre gouvernement libéral!

fier la société idéale de leur programme au nom de la nécessité de mettre au débarras le gouvernement libéral? Pour le PQ, est-on prêt à partager une parcelle de pouvoir avec un ou deux candidats élus de QS? C'est simple, un minime partage du pouvoir contre l'acceptation d'un programme moins idéal, mais réalisable à court terme.

Des primaires pour le front commun

Pour éviter les tractations politiques, pour que le processus soit plus démocratique, pour mobiliser les membres de chaque parti et pour créer une effervescence dans les circonscriptions, il faut que les primaires du front commun soient organisées. À la limite, des candidats indépendants pourraient s'y présenter. Ce serait les membres en règle de chaque parti qui auraient le droit de vote.

Évidemment, le PQ a un appui populaire plus fort et a plus de membres, il part donc avantagé. Cependant, rien ne garantit qu'un candidat dit « péquiste » gagnerait. Par exemple, dans Nicolet-Yamaska, Jean-Martin Aussant, chef d'Option nationale, serait favori même si le PQ a plus de membres qu'ON. Si Québec solidaire réussit à présenter une grosse pointe dans Rosemont, ses chances sont très bonnes.

Enfin, le fameux comté de Gouin! Le député péquiste d'expérience Nicolas Girard, qui a mis au jour le scandale des garderies, contre la coporte-parole de QS, Françoise David. De toute façon, un des deux (ou peut-être même les deux) sera éliminé à l'élection. Autant procéder à l'élimination avant le jour du vote, car il ne faudrait surtout pas donner la chance aux libéraux de se faufiler le jour de l'élection.

Les intérêts de la nation

Le plus grand obstacle n'est pas la complexité du processus, mais le fait de faire passer les intérêts de la nation devant les intérêts du parti.

Il faut unifier les forces avant la prochaine élection afin de simplifier le choix des électeurs le jour du vote. Il faut surtout créer un sentiment de puissance et de force pour amener les 2,5 millions d'abstentionnistes de l'élection de 2008 à renverser le gouvernement qui divise la nation québécoise pour mieux régner et partager avec les amis du régime.

Québécoise, Québécois, exigez un front commun! La nation ne peut plus se payer le luxe d'un autre gouvernement libéral!

D Lire aussi : Pour éviter le piège à ours de Charest. Un texte de Marc Laviolette et de Pierre Dubuc, du SPQ libre, qui propose aussi un regroupement des forces souverainistes. ledevoir.com

CONFLIT ÉTUDIANT

Du carré rouge au drapeau du Québec

PAUL WARREN

Ex-enseignant, Québec

Jacques Parizeau est impressionné par la grève étudiante: « 200 000 jeunes qui manifestent dans les rues sans un seul drapeau canadien, c'est du jamais vu! », dit-il. Ce qui se passe, en fait, c'est que le Canada, pour notre jeunesse d'aujourd'hui, n'est plus le pays haï qu'il était pour la génération séparatiste des Parizeau, un pays qui nous jetait dans le désarroi en clamant qu'il nous aimait, il est devenu un pays étranger, comme les États-Unis ou la France, ou l'Angleterre, un pays qui offre des panoramas intéressants à visiter, comme les montagnes Rocheuses en Colombie-Britannique, ou la rue Young multiculturelle de Toronto, ou les sables noirs de l'Alberta.

Il fallait, pour que se produise cette transformation, cette révolution, que notre jeunesse bifurque à gauche. C'est l'évidence même pour Amir Khadir et Françoise David de Québec solidaire qui portent le carré rouge et marchent avec les étudiants. Ils savent tous les deux que seul un Québec à gauche aura le courage de quitter le Canada et d'accéder à l'indépendance.

Me frappe le comportement de nos étudiants en grève, qui découvrent le plaisir de se retrouver ensemble, coude à coude, qui se moquent de l'ordonnance menaçante de la police, qui risquent leur année d'études, qui croient au possible plus qu'à la réalité du statu quo, qui prennent conscience du mépris de Charest et de la veulerie de ses 63 députés, qui sont révoltés de constater que la droite au pouvoir leur fait passer pour des enfants gâtés qui ne pensent qu'au fric, eux qui ont compris que l'éducation est à repenser de fond en comble.

Ils savent qu'un bon nombre de leurs professeurs enseignent sans passion, qu'ils raffolent, leur carrière durant, leur mémoire de

maîtrise ou leur thèse de doctorat, qu'ils dépensent leur énergie à quémander des subventions de recherche, une recherche qui, souvent, est une escroquerie, un faux-fuyant, qui n'aboutit pas et qui génère l'inflation bureaucratique, des profs qui refilent leur enseignement à des chargés de cours qui font leur boulot pour un salaire de misère.

Jeunesse solidaire

Je les imagine avec leur portable à la main, se donnant rendez-vous dans la rue, tapant des mots éclairs « printemps arabe » pour s'associer à leurs camarades du Caire qui ont donné 1000 morts dans les rues de la ville (ils savent bien, eux, qu'ils sont des privilégiés, trois mois de rue ne leur ont coûté qu'un œil); « enfants affamés », pour apprendre que, sur la terre, il y a un enfant qui meurt de faim toutes les 5 secondes; « pauvreté », pour savoir qu'il y a 3 milliards de pauvres sur leur planète; « corruption politique », pour lire que le Québec est dirigé par une oligarchie où quelques-uns profitent du travail de la collectivité; « évasion fiscale », pour découvrir qu'une clique de richards se sauvent avec leur fric et appauvrissent le Québec de 3 milliards de fiscalité, chaque année; « régime Harper », pour se mettre en tête que le gouvernement d'extrême droite au Canada est fasciné par les défilés militaires, par les saluts à la reine, par la construction des prisons, par l'extrême droite religieuse d'Israël...

En admirant cette jeunesse qui découvre et qui se révolte, j'imagine, dans leur tombe, le sourire de René Lévesque, de Marcel Rioux, de Pierre Perrault, de Gaston Miron, de Pierre Vadeboncoeur, de Pierre Falardeau... Mais, en même temps je me dis que, avec ce clivage historique gauche-droite, les débats et les référendums vont se durcir au Québec, dangereusement.



Un jeune manifestant juché sur le toit d'un immeuble, samedi dernier, à Montréal

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé). **Information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Québec), Antoine Robitaille et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Ottawa), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters). **Information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre). **Information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre). **Information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correspondantes); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (secrétaires à la rédaction); Karl Retimo-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). **DOCUMENTATION** : Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Béherer (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** : Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). **PRODUCTION** : Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Nancy Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** : Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** : Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). **ADMINISTRATION** : Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

CARRÉS NOIRS

SUITE DE LA PAGE 1

tion Suzuki. Le projet de loi resserre en effet les règles à respecter pour conserver son précieux droit de délivrer des reçus d'impôt.

Le coordonnateur général adjoint d'Équiterre, Steven Guilbeault, estime que «le gouvernement s'arroge un pouvoir discrétionnaire démesuré» avec ce projet de loi. «C'est lui qui va pouvoir décider qui participera aux audiences publiques d'évaluation environnementale des projets, dit-il. Il pourra refuser n'importe qui sous prétexte que cette personne ou ce groupe n'habite pas dans la région où se déroule le projet, alors qu'on sait que la pollution n'a pas de frontières.»

Le projet de loi C-38 mettant en œuvre le dernier budget fédéral compte 425 pages, mais 153 de celles-ci portent exclusivement sur la refonte des lois environnementales, en particulier celles régissant les évaluations d'impacts des grands projets. Les évaluations devront désormais être effectuées plus rapidement, à l'intérieur de délais prédéterminés. Seules les personnes «directement affectées» par un projet pourront participer aux audiences publiques. La protection de l'habitat des poissons est réécrite pour que seules les espèces utilisées à des fins commerciales, récréatives ou patrimoniales soient protégées.

Les groupes environnementalistes y voient un moyen de donner carte blanche à l'industrie pétrolière. Ils s'égosillent à demander que cette importante réforme fasse l'objet d'un projet de loi distinct. En guise de réponse, les conservateurs se sont lancés dans une croisade contre les écologistes «radicaux» financés par des fondations américaines n'ayant pas à cœur les intérêts du Canada. (Certains ont parlé de terrorisme environnemental, d'autres, de blanchiment d'argent.) C'est ce genre d'attaque qui a poussé Amnesty Internationale à se joindre au mouvement.

«Cela a touché une corde sensible à Amnesty internationale, car c'est ce que l'on documente régulièrement dans d'autres pays où les gouvernements désireux de faire taire la critique adoptent des lois interdisant aux groupes de la société civile d'accepter du financement étranger», explique Alex Neve, le secrétaire général de l'organisme au Canada. On le voit, dit-il, en Éthiopie, en Russie, en Biélorussie, en Algérie.

Les groupes rappellent qu'avant les écologistes, des organismes de coopération internationale ont perdu leur financement fédéral pour s'être montrés trop sensibles à la cause palestinienne. Idem pour des groupes de femmes osant encore parler d'équité. L'effet est bien réel, a expliqué Rick Smith du Environmental Defence.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE
Bob Rae portant le carré noir sur fond blanc, hier, à la Chambre des communes.

«Nous sommes constamment en train de nous remettre en question. Nous passons plus de temps à relire nos documents avant de les imprimer, nous consacrons plus d'argent en frais d'avocat et nous avons beaucoup plus de réunions.»

Le chef libéral par intérim, Bob Rae, invite les Canadiens à se sentir concernés par ces attaques. «Mon message aux Canadiens, c'est: «Qui sera le prochain?». C'est facile de se dire qu'on ne fait pas partie d'un groupe environnemental et qu'on n'est donc pas affecté par ceci. Mais, croyez-moi, dans d'autres pays, à d'autres époques, des gens ont fait cette même erreur.»

Les députés de l'opposition, à l'initiative du chef du Parti vert Elizabeth May, portaient à la boutonnière un carré de feutre noir sur un autre blanc, plus grand, symbole d'espoir.

Offensive ministérielle

À cette campagne très médiatisée, le gouvernement a répliqué par une contre-offensive pan-canadienne, dépêchant pas moins de 10 ministres de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve pour tenir le même discours: le «développement responsable» des ressources naturelles peut aller de pair avec la protection de l'environnement. Et simplifier la vie aux promoteurs des projets d'exploitation est nécessaire pour assurer la vitalité de l'économie canadienne.

Le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, a lancé le bal à Gatineau. «On veut que les gens sachent les vrais faits, et pas les distorsions ou les exagérations», a-t-il dit pour justifier cette sortie groupée. «Les ressources naturelles ont toujours été à la base de l'économie canadienne», a-t-il expliqué, et de nombreux secteurs de l'économie bénéficient de cette extraction: ingénieurs, entreprises de transport, restaurants et hôtels. Selon lui, il y a urgence, car il y a concurrence.

«Ce genre d'investissement surviendra à travers le Canada. C'est pourquoi il est si important d'assurer que le Canada a les bonnes conditions en place pour attirer plus d'investisseurs. Le Canada doit compétitionner avec d'autres pays riches en ressources pour obtenir ces dollars d'investissement créateurs d'emplois. C'est la raison fondamentale pour laquelle notre gouvernement s'engage à moderniser le processus d'évaluation environnementale. [...] Nous devons assurer la réalisation en temps utile de l'examen efficient et efficace des projets. Ainsi, nous pourrions soutenir la concurrence des autres pays producteurs de ressources.»

Les groupes écologistes ont tourné en ridicule cette notion d'urgence. «Il n'y a pas d'urgence: le pétrole est dans le sol, l'or est dans le sol, le charbon est dans le sol. Ils ne vont pas nulle part! On a bien assez de temps pour développer de bonnes lois environnementales», a lancé John Bennett, du Sierra Club.

Le C-38 franchit les dernières étapes parlementaires avant son adoption. L'étude article par article du projet de loi — qui en compte 753 — a débuté hier soir. Le feu roulant de votes que promet l'opposition ne surviendra probablement que la semaine prochaine.

Elizabeth May a pour sa part demandé au président de la Chambre d'invalider ce projet de loi au motif qu'il n'a pas la cohérence de propos nécessaire pour être considéré comme un «omnibus».

Le Devoir

Même les juges sont visés, selon Bob Rae

Selon le chef libéral par intérim, Bob Rae, même les juges et les tribunaux font l'objet de la chasse aux sorcières intentée par le gouvernement Harper. Il en veut pour preuve la réaction des conservateurs au récent jugement invalidant l'élection dans Eto-bicoke-Centre. Ce jugement commande une nouvelle élection, mais le député conservateur visé, Ted Opitz, a porté la cause en appel à la Cour suprême du Canada, du jamais vu. Or, au cours de la fin de semaine, le Parti conservateur a appelé les électeurs de la circonscription pour leur dire que le candidat libéral défait (à l'origine de la plainte) tente de «renverser» l'élection et de «voler» les votes. «C'est une attaque directe contre les tribunaux du Canada parce que c'est une décision d'un juge. C'est un juge qui a décidé qu'il faut avoir une autre élection, et ce, au moment où la question est en appel», dit M. Rae.

travail», a dit le premier ministre Harper, en marge des célébrations du jubilé de la reine.

Le retour forcé de Magnotta à Montréal ne se fera pas rapidement. Le ministre de la Justice du Canada dispose d'un délai de 60 jours pour transmettre la preuve à son homologue allemand. La justice allemande sera forcée de tenir une audience en extradition si jamais Magnotta décide de contester la requête des autorités canadiennes pour le ramener au pays.

Surnommé dans les médias internationaux le «dépeceur de Montréal» ou le «Psycho canadien», Luka Rocco Magnotta fera parler de lui pendant des années en raison de son exhibitionnisme sadique, déçu par son utilisation perverse des réseaux sociaux. Malgré tous les efforts des autorités, il semble impossible d'effacer son empreinte numérique. A preuve, sa vidéo est encore facile à trouver.

Le SPVM est en lien avec d'autres corps policiers, notamment à Edmonton, où un site gore s'entête à diffuser la vidéo, afin que des accusations criminelles soient portées contre les responsables.

Avec La Presse canadienne et l'Agence France-Presse
Le Devoir

DÉPECEUR

SUITE DE LA PAGE 1

Décarie. Un pied et une main ont été expédiés par la poste au Parti conservateur et au Parti libéral. Un des colis s'est rendu aux conservateurs, tandis que l'autre a été intercepté au centre de tri de Postes Canada à Ottawa.

Luka Rocco Magnotta, qui se vantait sur la toile d'être en mesure de changer d'identité et de se fondre dans la nature, s'était envolé pour Paris au lendemain du meurtre, commis entre le 24 et 25 mai. Les policiers français étaient déjà sur sa piste, mais il avait réussi à gagner l'Allemagne par autocar jeudi soir dernier. Il a finalement été arrêté hier dans un cybercafé du sud Berlin, grâce à la vigilance du gérant, Kadir Anlayisli. Celui-ci a reconnu le suspect, dont la photo et la fiche signalétique ont été diffusées dans les 190 pays membres d'Interpol en quatre langues (français, anglais, espagnol et arabe) dès le 31 mai. En plus, Magnotta recherchait des informations à son propre sujet sur Internet. Anlayisli est sorti discrètement à l'extérieur du café pour alerter les premiers patrouilleurs venus.

Interpol s'est réjoui de l'arrestation rapide du suspect. C'est la preuve que la coopération et le partage de renseignements entre les agences policières des pays membres donnent des résultats, estime l'organisation. «La police sait que la meilleure façon d'attraper des fugitifs n'importe où dans le monde, c'est d'utiliser les services et les outils d'Interpol», a fait savoir Stefano Carvelli, responsable de l'unité des fugitifs pour Interpol.

Magnotta, qui présente les traits d'un sociopathe narcissique, a filmé et mis en ligne ses actes d'une indicible barbarie, en plus d'inonder les médias sociaux de clichés de sa personne au fil des ans. Pris au piège de la culture virale d'Internet, il a lui-même contribué à sa chute. «Il a utilisé le Web pour se glorifier, et c'est le même Web qui a permis de le retrouver», a dit le commandant Lafrenière.

Âgé de 29 ans, Luka Rocco Magnotta fait face à cinq accusations: meurtre prémédité, outrage à un cadavre, harcèlement criminel à l'égard du premier ministre Stephen Harper (l'ultime destinataire de l'un des colis), usage des Postes pour livrer un colis obscène et publication de matériel obscène.

«Je suis content que le suspect ait été arrêté. Je voudrais féliciter les forces policières pour leur

M^{me} Roigt. «Il faut toutefois s'interroger sur ce qu'est vraiment l'infertilité. Est-ce qu'une femme de 46 ans qui est en ménopause est atteinte d'un trouble d'infertilité? Doit-on rembourser celle qui a retardé ses grossesses pour se consacrer à sa carrière et qui désire un enfant à un âge où sa fertilité s'est tarie? La loi qui régit le programme québécois de procréation assistée ne le précise pas, elle ne fait qu'autoriser le remboursement des traitements de fertilité», fait remarquer l'éthicienne.

Acharnement thérapeutique

La commission Mourir dans la dignité a recommandé que les patients rédigent des «directives anticipées» sur l'aide qu'ils désirent recevoir en fin de vie pour mourir dignement. «Ces directives devront être respectées. On acceptera d'aider les gens à mourir, mais que ferons-nous avec ceux qui demandent à être maintenus en vie à tout prix, même à l'aide de traitements qui s'avèreront inappropriés? A trop vouloir mettre l'accent sur l'autonomie du patient, on se rend compte que cela aura un impact sur le soignant qui a ses propres obligations, ainsi que sur le système de santé», soulève Delphine Roigt.

Un symposium organisé par l'Association québécoise en éthique clinique, dont Delphine Roigt est la présidente, a porté spécifiquement sur la question du «niveau de soins». Dans chaque établissement de santé du Québec et pour chaque patient qui y est admis, le médecin doit remplir un formulaire de niveau d'intervention thérapeutique qui précise, suite à une discussion avec le patient ou avec sa famille, si ce dernier ne peut pas parler, le

niveau de soins à adopter en fonction de l'état de santé du patient au départ. Ce formulaire permet notamment de déterminer si on doit réanimer le patient s'il fait un arrêt cardio-respiratoire. Le formulaire comporte quatre niveaux de soins, allant du niveau 1, qui exige que tous les moyens sans exception soient mis en œuvre pour sauver la vie du patient et le ramener à un meilleur état de santé, au niveau 4, qui correspond aux soins palliatifs, qui consistent à prodiguer les meilleurs soins de confort possible, y compris le soulagement de la douleur, ainsi que l'hydratation et une alimentation artificielle le temps que la personne se stabilise.

«Quand on demande aux patients s'ils préfèrent le niveau 1 ou le niveau 4, ils ont l'impression qu'on leur propose une Ferrari ou une Lada. Or, nous réfléchissons à comment et quand il faudrait discuter de ces questions avec le patient? Et pourquoi est-ce important que cela soit fait par le médecin qui connaît bien le patient et non pas par celui qui s'occupe de lui au moment où il arrive à l'urgence?», indique l'éthicienne tout en soulignant l'importance d'aider les soignants à déterminer le niveau de soins qui soit le plus approprié à l'état de la personne. «Comment pourrait-on s'assurer qu'on donne au patient ni plus ni moins que les soins dont il a réellement besoin, et ce, tout en respectant ses volontés qu'il aura affirmées lors d'une discussion avec son médecin? Car la décision est parfois prise de façon unilatérale par le médecin sans consultation avec le principal intéressé.»

Le Devoir

RIO + 20

«C'est un peu une tradition, dans les dossiers environnementaux, mais aussi dans d'autres dossiers à caractère international, d'avoir des représentants de l'opposition»

SUITE DE LA PAGE 1

quistes de trouver une autre façon de participer à la conférence.

M. McKay s'est dit d'autant plus surpris de la décision du gouvernement que la situation a été bien différente lors de précédentes conférences des Nations unies sur les changements climatiques. En 2009, M. McKay s'est rendu à Copenhague en compagnie de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'époque, Line Beauchamp. Et en 2010, la députée Martine Ouellet a pris part à la conférence de Cancun en compagnie du ministre actuel, Pierre Arcand. En 2011, aucun élu n'a cependant fait le voyage jusqu'à Durban, en Afrique du Sud. «C'est un peu une tradition, dans les dossiers environnementaux, mais aussi dans d'autres dossiers à caractère international, d'avoir des représentants de l'opposition», a fait valoir M. McKay.

«Je ne sais pas à quel endroit, dans le processus décisionnel, cette décision a été prise, a-t-il ajouté. On avait l'appui du cabinet du ministre Arcand, même chose au ministère des Relations internationales. Tout porte à croire que les choses ont bloqué au niveau du premier ministre.»

Un plan conçu «un peu vite»

Selon lui, le gouvernement Charest redoute que les critiques formulées ici à l'endroit du Plan d'action 2013-2020 du Québec sur les changements climatiques soient étalées à la face du monde. Les seuls élus qui prendront part à la conférence sont Jean Charest et Pierre Arcand.

Le plan, présenté dimanche, ne prévoit pas de cibles détaillées à atteindre en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Malgré un objectif global de réduction de 17,3 millions de tonnes de GES, les réductions inscrites dans le plan totalisent seulement 6 millions de tonnes. Qui plus est, les groupes qui se préoccupent d'environnement estiment qu'il est tout simplement impossible d'atteindre les cibles de réduction des GES en lançant le Québec dans l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole.

«Leur plan d'action sur les changements climatiques, s'il était si bon que ça, ils n'auraient pas peur d'amener le porte-parole de l'opposition officielle avec eux», a souligné M. McKay. Il estime en fait que le plan d'action a été conçu «un peu vite», et ce, «afin de ne pas se présenter les mains vides à Rio. C'est un peu gênant, et ils ne veulent pas être obligés de subir l'opposition, qui ne manquera pas de relever les faiblesses».

Mais surtout, a-t-il poursuivi, «il est important, dans ce genre d'événement, de démontrer qu'il existe un consensus dans la société québécoise quant à la nécessité de lutter contre les changements climatiques. Et, oui, il y a des points de désaccord au Québec, parce que nous ne sommes pas une société monolithique. Mais quand on fait preuve de maturité, on peut débattre. En fait, c'est un peu comme si MM. Charest et Arcand allaient utiliser l'argent des contribuables québécois à des fins partisans, parce qu'ils auront le beau jeu de vendre leur plan d'action».

L'attachée de presse de Pierre Arcand, Sarah Shirley, n'a pas voulu «confirmer ou infirmer» la nouvelle hier. «Le décret de la mission officielle n'a pas encore été adopté, a-t-elle souligné. Tant que le décret n'est pas adopté, le contenu n'est pas public. La délégation officielle sera annoncée lorsque le décret sera adopté.» Elle n'a pas été en mesure de dire à quel moment ce décret serait adopté.

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper — qui a renié le protocole de Kyoto — a écarté les partis d'opposition fédéraux lors de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques à Durban. Les libéraux, les néodémocrates, le Parti vert et le Bloc québécois n'ont pas eu leur place, contrairement à la situation qui prévalait auparavant.

Le Devoir

Rectificatifs

Une erreur s'est glissée dans l'article de Mélissa Guillemette, publié le 4 juin à la une du journal, intitulé «Le Grand Prix est-il allé trop vite?». Contrairement à ce que nous écrivions, ce n'est pas le coporte-parole de la CLASSE Gabriel Nadeau-Dubois qui a lancé à la ministre Michelle Courchesne qu'il comptait «organiser [son] Grand Prix». Il s'agissait plutôt de l'un des négociateurs de la CLASSE. Nos excuses.

◆◆◆

Dans l'article de Raphaël Dallaire Ferland intitulé «Le printemps québécois vu par les médias étudiants», publié le samedi 2 juin, il aurait fallu lire que la manifestation durant laquelle les journalistes étudiants ont été retenus parce qu'ils n'étaient pas accrédités par la FPJQ était celle du 16 mai à Montréal, et non celle du 4 mai à Victoriaville. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

D
Le Devoir sur ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390